



No de résolution
ou annotation.

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
du 22 janvier 2018**

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 22 janvier 2018 à 9 h 30 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle étaient présents :

M. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président
Mmes Nathalie Bellavance, 2^e vice-présidente
Nathalie Ricard, membre
MM. Gabriel Michaud, membre
Simon Paquin, membre

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Christiane Lambert, assistante secrétaire-trésorière
MM. Marc-André Marchand, directeur des opérations
Louis-Philippe Buist, ing, coordonnateur génie et technologies

RÉSOL. : 01-01-2018 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR: Nathalie Bellavance

et résolu à l'unanimité:

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 02-01-2018 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

et résolu à l'unanimité:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2017;
4. Adoption des listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2017;
6. Autorisation des dépenses incompressibles 2018;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

7. Octroi de soumission RAIM-2017-010 - Services professionnels - Communication pour un accompagnement stratégique;
8. Avis de motion règlement 22-F- Règlement modifiant le règlement établissant la rémunération des membres de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins;
9. Autorisation à Polytechnique Montréal pour échantillonnages d'eau et collecte de certaines données dans le cadre des activités de recherche;
10. Autorisation pour l'adjudication de la vente par appel d'offres publiques du camion Dodge RAM;
11. Affaires nouvelles;
12. Correspondances:
 - Ville de Mascouche – Résolution 171211-28 – Adoption du budget 2018 et du programme des dépenses en immobilisations 2018, 2019 et 2020 de la RAIM et autorisation du paiement de la quote-part pour l'année 2018;
13. Période de questions;
14. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 03-01-2018 (Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2017)

IL EST PROPOSÉ PAR: Simon Paquin
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

et résolu à l'unanimité:

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2017 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 04-01-2018 (Adoption des listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR: Simon Paquin
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

et résolu à l'unanimité:

QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration, aux montants respectifs de 108 095,18 \$ et de 385 530,78 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 05-01-2018 (Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2017)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

et résolu à l'unanimité:

QUE la liste de paiements électroniques pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2017 au montant de 203 793,61 \$ telle qu'annexée à la présente résolution, soit adoptée et que leur paiement soit approuvé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 06-01-2018 (Autorisation des dépenses incompressibles 2018)

IL EST PROPOSÉ PAR: Simon Paquin
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

et résolu à l'unanimité:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins autorise pour l'année 2018, l'engagement des dépenses incompressibles suivantes :

Masse salariale	2 530 100 \$
Contribution de l'employeur	583 300 \$
Service de la dette	3 146 400 \$
Téléphone et télécommunication	70 000 \$
Électricité	1 093 700 \$
TOTAL	7 423 500 \$

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-01 émis par la secrétaire-trésorière, soit et est accepté et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 07-01-2018 (Octroi de soumission RAIM-2017-010 – Services professionnels – Communication pour un accompagnement stratégique)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins a demandé des soumissions publiques par l'appel d'offres RAIM-2017-010 pour les services professionnels en communication pour un accompagnement stratégique pour une période d'un (1) an avec option de renouvellement de deux périodes additionnelles;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QUE l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres;

ATTENDU QUE l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres a été approuvée par le conseil de la RAIM par la résolution 134-10-2017 lors de la séance régulière du 23 octobre 2017;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal *La Revue* le 11 octobre 2017;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues publiquement le 7 novembre 2017;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.13 de la *Loi sur les cités et villes* et du règlement numéro 37 de la RAIM, a attribué le pointage final mentionné ci-bas;

Noms des soumissionnaires	Pointage	Prix taxes en sus	Prix corrigé
Factorie l'agence	31,31 points	44 600 \$	44 400 \$
Erod agence créative	28,75 points	48 000 \$	
Nestor Stratégie	22,98 points	57 000 \$	
Tact Intelligence-conseil	16,05 points	81 000 \$	
National cabinet de relations publiques	---	---	

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RAIM ne peut attribuer le contrat à une personne, autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU QUE le même article de Loi détermine un pointage intérimaire minimal de 70 pour procéder à l'ouverture de l'enveloppe de prix;

ATTENDU QUE la firme National ne s'est pas qualifiée puisque son pointage est inférieur à 70 points;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 58 637,25 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud

APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le mandat pour services professionnels en communication pour un accompagnement stratégique à la firme Factorie l'agence, soit le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage attribué par le comité de sélection. La période couverte par le contrat est d'un an avec option de renouvellement de deux (2) ans

Le mandat est pour une banque de 600 heures au tarif horaire de 74 \$ pour un montant de 44 400 \$ taxes en sus.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 08-01-2018 (Avis de motion règlement 22-F – Règlement modifiant le règlement établissant la rémunération des membres de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins)

Monsieur Simon Paquin donne avis de motion à l'effet d'adopter à une prochaine séance régulière ou spéciale, le règlement 22-F modifiant le règlement établissant la rémunération des membres de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins.

Copie du projet de règlement 22-F est remise aux membres du conseil.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 09-01-2018 (Autorisation à Polytechnique Montréal pour échantillonnages d'eau et collecte de certaines données dans le cadre des activités de recherche)

ATTENDU le projet de recherche en cours à Polytechnique Montréal visant à mieux comprendre l'effet des conditions météorologiques sur les niveaux de contamination microbienne aux usines de production d'eau potable;

ATTENDU QUE ces travaux sont effectués dans le cadre des activités de recherche de la Chaire industrielle CRSNG en eau potable et de la Chaire de recherche du Canada sur la dynamique des contaminants microbiens dans les sources d'approvisionnement en eau;

ATTENDU QUE la Régie a reçu une demande le 14 décembre 2017, de monsieur Émile Sylvestre, candidat au doctorat en génie civil à Polytechnique Montréal, pour une étude de cas par Polytechnique Montréal;

ATTENDU QUE la Régie répond aux critères recherchés, soit une usine en milieu urbain influencée par des rejets d'eau usée non traitée;

ATTENDU QUE M. Marc-André Marchand, directeur des opérations et M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies ont rencontré les personnes chargées de ce projet afin d'en connaître la nature et la logistique;

ATTENDU QUE M. Marc-André Marchand, directeur des opérations, est favorable à cette étude compte tenu du peu d'études sur ce sujet. Les résultats de cette étude permettront donc de mieux évaluer l'impact de la fonte des neiges sur l'efficacité de notre filière de traitement au niveau bactériologique;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER Polytechnique Montréal à effectuer des prélèvements d'eau à l'usine de filtration en période de fonte des neiges, au printemps 2018, et à avoir accès à certaines données d'opération collectées par la Régie.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**RÉSOL. : 10-01-2018 (Autorisation pour l'adjudication de la vente
par appel d'offres publiques du camion Dodge RAM)**

ATTENDU QUE la Régie a signé une entente avec le Centre de Services partagés (CSPQ) pour la disposition de biens désuets, autorisée par la résolution 149-11-2017;

ATTENDU QUE la Régie désire se départir d'un camion Dodge RAM 2004;

ATTENDU QUE le CSPQ a, par appel d'offres publiques numéro 170637, présenté le lot 537586 propriété de la RAIM, camion Dodge RAM 2004;

ATTENDU QUE six (6) soumissionnaires ont présenté des offres :

No de l'acheteur	Nom	Montant taxes en sus
14655	Ernesto Abondano	2 119,00 \$
09510	Normand Cusson	1 765,25 \$
20001	Marc-Antoine Roy Gilbert	1 700,67 \$
08708	Richard Bachand	1 645,00 \$
19564	François Leduc	1 585,63 \$
16181	Pièces d'autos Langevin Ltée	1 555,00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER la transaction de vente avec monsieur Ernesto Abondano pour le camion Dodge RAM 2004 au montant de 2 119 \$ taxes applicables en sus.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 11-01-2018 (Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

et résolu à l'unanimité:

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées telles que présentées.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 12-01-2018 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Nathalie Bellavance

et résolu à l'unanimité:

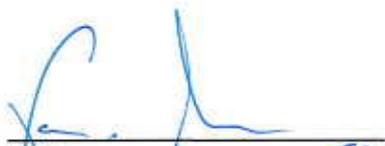


No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ



Président



Secrétaire-trésorière